Fusions, rachats, participations et Cie

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1654

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1013601

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public

domainepublic.ch

Fusions, rachats, participations et Cie

Le carrousel des fusions et acquisitions s'est remis à tourner, en Suisse comme ailleurs. La faute aux taux d'intérêt bas, aux liquidités disponibles dans nombre de sociétés, à la sous-évaluation de quelques autres. Le tout sur fond de globalisation des marchés et de conjoncture languissante.

Y aura-t-il mariage ? Avec quel contrat, quelle dot, quels espoirs d'acquêts? Les journaux et pages économiques tiennent leurs feuilletons de l'été : une série de fiançailles mouvementées entre sociétés dont les «parents», dirigeants et actionnaires, vantent et se disputent les atouts respectifs, avant de consentir le cas échéant à une fusion, voire à une reprise pure et simple du capital - et du travail.

La liste des candidates - involontaires - à l'union comprend ces jours deux noms principalement : la saint-galloise Leica Geosystems, spécialisée dans les techniques de mesure, est convoitée par le groupe suédois Hexagon, tandis que la fribourgeoise Saia-Burgess, productrice de composants électroniques, fait face à une attaque en règle des Japonais de Sumida. Ces derniers semblent avoir de meilleures chances d'arriver à leurs fins, à l'instar d'autres repreneurs qui ont déjà fait leurs achats en Suisse cette année : le japonais Oji Paper pour Ilford Imaging, l'autrichienne Victory pour Unaxis (ex-Bührle), l'américaine Honeywell pour Zellweger Analytics, l'allemande Lufthansa pour Swiss, etc. Prochaine reprise annoncée : celle de Saurer, entreprise active dans les machines textiles et les systèmes de transmission automobile, pour laquelle la vorace Victory aurait déjà marqué son intérêt.

Les mariages d'entreprises se font aussi à l'initiative de groupes suisses : ces derniers mois, Novartis a racheté coup sur coup quatre sociétés, fabricant des médicaments génériques, domiciliées au Canada, au Danemark et en Allemagne. Autres grosses opérations, à plusieurs milliards chacune, menées depuis la Suisse : la reprise par le groupe cimentier Holcim de deux grandes sociétés produisant des matériaux, indienne et anglo-américaine.

Le carrousel des fusions et acquisitions est donc relancé. Il tourne périodiquement à haute vitesse : les dernières grandes années furent en Suisse 1989-1990, juste avant le fort ralentissement des années nonante et l'année-record 2000, avec 378 fusions et prises de participation. L'an dernier, le nombre d'opérations remontait soudainement à 370, signalant la forte accélération du rythme des restructurations, qui semble devoir se maintenir.

continue en page 2

Sommaire

La deuxième génération des plantes transgéniques se développe dans l'intérêt des consommateurs.
page 2

Avantages et limites de la cooptation.
page 3

Des citoyens veulent réécrire la constitution genevoise.
page 4

L'orthographe au fil des temps.
page 5

Le dernier épisode du feuilleton de Anne Rivier.
page 6

La marche devient récit.
page 7

Hommage à Harald Szeemann, penseur sauvage.
page 8

Croissance

La conjoncture économique exige que syndicats et patronat se concertent sur les mesures indispensables au financement du travail, qui ne s'arrête plus au seuil du bureau ou de l'usine.

Edito page 3

JAA 1450 Sainte-Croix
Annoncer les rectifications d'adresses

15 juillet 2005
Domaine Public nº 1654
Depuis quarante-deux ans, un regard différent sur l'actualité

Pas de chèque en blanc

Les plantes transgéniques de la deuxième génération semblent répondre mieux aux intérêts des consommateurs. Mais la vigilance reste de mise.

Des épidémies nouvelles apparaissent, d'anciennes ne sont pas vaincues. La production de nouveaux vaccins reste un défi crucial de santé publique. Quand une tomate transgénique produit une portion tronquée de la protéine S1 du virus à l'origine du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), quand une patate transgénique exprime l'antigène de surface de l'hépatite B, ce sont sans doute de bonnes nouvelles qui nourrissent l'espoir de produire des vaccins bon marché à prendre par voie orale (en évitant de cuire la patate). Le riz doré - une variété transgénique contenant le gène de la provitamine A - ou le colza transgénique enrichi en acide gras «bons» pour le système cardiovasculaire, voilà également de quoi soulager un jour les affamés et les obèses de notre planète. Les plantes recombinantes de la première génération étaient construites dans l'intérêt des firmes productrices, la même firme étant propriétaire de l'herbicide et de la plante qui lui résiste. Les plantes de la deuxième génération, mentionnées plus haut, sont plus clairement façonnées dans l'intérêt du consommateur. Mais cet intérêt exige, outre l'innocuité du produit, des conditions d'accès et de fabrication loin d'être garanties aujourd'hui. Par exemple, la propriété intellectuelle n'est pas encore clairement réglée, l'interdiction des brevets «étendus», ainsi que des brevets sur les variétés de plantes non plus. En outre, le maintien du «privilège de l'agriculteur» d'utiliser ses semences, le droit d'adapter les brevets aux situations nationales, sur une base minimale de l'OMC, tout cela doit encore être garanti. En Suisse, la révision du droit des brevets va actuellement dans le bon sens.

Cependant, l'esprit critique reste de mise. Les grandes études sur le comportement en plein champ des plantes transgéniques, effectuées en Allemagne, en Angleterre, en Nouvelle-Zélande, concluent toutes que le comportement de dissémination, d'interaction, avec le sol et avec les insectes, des plantes transgéniques varie, non seulement espèce par espèce, mais variété par variété. Ces différences sont explicables non seulement par la variété elle-même, mais aussi par le comportement de l'agriculteur et les conditions météo, notamment. Aucune étude n'a démontré de manière concluante des effets néfastes des plantes transgéniques sur la santé humaine. En même temps, au vu de la promiscuité sexuelle des plantes, et de la négligence des humains, une dissémination des plantes transgéniques hors des champs désignés est très probable.

La génération des plantes transgéniques en laboratoire reste ardue. L'endroit d'insertion du gène étranger est aléatoire et son comportement ne peut être prédit avec certitude. Avec la multiplication d'aliments transgéniques à vertus médicinales, la question de la dissémination deviendra peut-être encore plus cruciale pour éviter d'ingérer constamment des aliments thérapeutiques et d'entrer en surmédicalisation chronique.

Au vu des connaissances actuelles, la décision d'autoriser une plantation doit être prise au cas par cas et le moratoire proposé en Suisse n'est pas la réponse adéquate. En revanche, si la question n'est pas celle des dangers des plantes transgéniques, mais du choix de la niche «bio» pour l'agriculture suisse, alors nous savons que, selon les normes de l'Union européenne, la coexistence des deux agricultures est possible, mais qu'elle ne l'est pas selon les normes de l'agriculture biologique. *ge*

Suite de la première page

Fusions, rachats, participations et Cie

Il y a une quinzaine d'années, toutes les sociétés importantes inscrivaient dans leur organigramme une division «Mergers & Acquisitions», fusions et achats, depuis longtemps supprimée. Aujourd'hui, les sociétés en mal d'épousailles confient la chasse aux partenaires à des avocats et consultants spécialisés, à même de fournir un service complet, à commencer par le repérage des sociétés présentant un profil intéressant: valeur intrinsèque supérieure à la capitalisation boursière, actionnariat facilement attaquable parce que suffisamment dispersé ou au contraire très concentré, activités concurrentes ou complémentaires de celles du repreneur potentiel. Ce dernier délègue aussi les démarches d'approche, et même les négociations, qu'il se contente de finaliser.

En revanche, les «marieurs» en question refusent généralement de prêter ouvertement la main à des manœuvres du type OPA hostile. Ils n'aiment pas cette manière de s'en prendre, par une offre publique d'achat agressive, à une société qui devra jouer «l'épouse soumise». De fait, ils se privent d'affaires de plus en plus nombreuses, tant s'accroît la tentation pour certains groupes et investisseurs de jouer les raiders et de faire banco. Stratégie risquée, nécessitant davantage de finesse et de réflexion qu'il y paraît ; ainsi s'explique le taux relativement élevé des OPA hostiles et les bonnes chances qu'ont les sociétés-cibles d'y échapper.

Pacifiques sinon tranquilles, les fusions, rachats et collaborations entre sociétés vont se multiplier, à l'échelle internationale essentiellement, tant que les circonstances y resteront favorables: une reprise des bénéfices d'exploitation non réinvestis pour cause de prévisions peu stimulantes, des liquidités disponibles, à défaut des taux d'intérêt assez bas pour faciliter le financement d'opérations coûteuses. Ainsi le veut la globalisation des marchés et des terrains de jeux des leaders de l'économie mondiale. *yj*